



PROJET

Relevé de conclusions du bureau du CNML du 23 janvier 2019 (Saint Germain – 13h30-17h00)

Étaient présents :

Membres du bureau :

Mme Karine CLAIREAUX, présidente
M. Jean-François RAPIN
M. Philippe LEMERCIER
M. Jean LEPETIT
Mme Raphaëlle LEGUEN
M. Gérard ROMITI
Mme Marion LETTRY
M. Bruno DACHICOURT
Mme Delphine de FRANCO
M. Ludovic FRERE-ESCOFFIER

Invités :

Secrétariat général de la mer : M. Ludovic SCHULTZ

Secrétariat général du CNML :

Délégation à la mer et au littoral

Introduction

Compte rendu de la réunion du 4 décembre 2018 : l'ajout d'un paragraphe sur le volet social est demandé ; il sera envoyé au secrétariat du CNML pour être inséré dans le compte rendu. Cette correction étant prise en compte, le compte rendu est adopté.

Il est demandé que les documents de séance arrivent plus tôt, afin que les équipes aient le temps de préparer les commentaires.



1) Fonctionnement du CNML

L'objectif est de présenter des propositions au cabinet du ministre. A la suite de la discussion, une note de position a été établie, remise au cabinet et présentée par la présidente du bureau au ministre. La note figure en annexe.

2) Programme de travail 2019

Un séminaire de travail se tiendra les 24 et 25 avril 2019 à La Défense.

A cette occasion sera abordée la question des 10 ans du Grenelle de la mer.

En lien avec le calendrier européen, ce serait l'occasion de proposer au ministre des sujets intéressant la mer mais aussi le littoral, afin qu'il puisse s'en emparer politiquement au niveau national, européen voire international.

3) Les indicateurs de suivi de la SNML

Un 24^e indicateur est proposé : place des Français dans les classements des 20 plus grandes courses maritimes.

Un effort doit être fait pour pouvoir apprécier (et quantifier ?) les efforts de la recherche dédiés aux milieux marins. Le COMER a engagé un travail d'inventaire (cartographie de la recherche) qui est long et qui devrait aboutir cette année ; ce sera une base intéressante mais ce travail ne pourra pas être fait tous les ans, ni même tous les 2 ans.

En ce qui concerne la fiche 9, sur les marins pêcheurs et les emplois, les chiffres sont à vérifier (ou à préciser davantage) car il est surprenant que l'on compte 3700 marins en 2013 et 2000 aujourd'hui.

4) Projet d'ordre du jour du conseil plénier du 4 février 2019

Aucune objection au projet présenté.

5) Avis du bureau du CNML

- Avis sur l'arrêté de prorogation du mandat des CMF : le projet est approuvé à l'unanimité
- Avis sur le contrat d'objectif et de performance de l'AFB : le projet est approuvé ; mais le bureau souhaite que les remarques figurent dans l'avis (et non pas en annexe), lui-même rédigé de la manière suivante : « le bureau recommande la prise en compte des remarques et observations suivantes » en ne qualifiant pas l'avis de « favorable sous réserve que... » ou « défavorable sauf si... ».

6) Questions diverses

Une remarque sur le DSF de Manche Est mer du Nord, concernant l'artificialisation ; si le document n'évolue pas, le CMF pourrait ne pas l'approuver. Il est répondu que la version actuelle du DSF est bloquée jusqu'à la fin de la consultation (juin) et que donc il ne peut pas y avoir de modification d'ici là.

